

entreprises fluviales de France

FILIERE DU TOURISME FLUVIAL - Le COVID-19 met un coup d'arrêt à l'activité

Réunis en cellule de crise avec ses adhérents Entreprises fluviales de France – E2F, fédération nationale représentative de la navigation fluviale en France a fait aujourd'hui le constat d'une situation alarmante s'agissant des conséquences de la pandémie du Covid-19.

Le secteur du tourisme fluvial subit depuis un an et demi les répercussions liées aux crises sociales successives qui ont touché le pays sur les différents spots touristiques français : le mouvement des gilets jaunes, et depuis décembre 2019 les grèves et manifestations liés à la réforme des retraites.

La crise du Coronavirus surajoute aux événements précédents et provoque annulations en cascade sur les différents segments de marché (promenade simple, promenade avec restauration, privatisation événementielle, croisière avec hébergement) et arrêts purs et simples des réservations pour les semaines à venir (y compris la saison haute de juillet / août).

S'agissant du transport de marchandises, les premières conséquences commencent à se faire sentir principalement sur le marché du conteneur.

A court terme, la profession demande donc aux pouvoirs publics et à leurs établissements publics des mesures de soutiens spécifiques, considérant que compte-tenu de la durée et de l'ampleur de la crise d'une part mais également de la répétition des événements, les mesures habituelles prises dans le cadre de la cellule de continuité économiques sont insuffisantes à pallier les conséquences d'ores et déjà avérées et prévisibles de la situation.

Les entreprises vont en effet devoir gérer à court terme la baisse d'activité, la baisse du chiffre d'affaires et la désorganisation complète de leur exploitation pendant plusieurs mois. Les principales ont engagé des mesures de chômage partiel.

C'est donc une adaptation des procédures et du cadre réglementaire applicables que nous demandons à l'Etat par exception au droit commun et aux pratiques jusque-là en vigueur, dans un délai très rapide c'est-à-dire aligné avec la temporalité qui s'impose à nos entreprises.

Entreprises fluviales de France (E2F) sera reçu demain jeudi 12 Mars par Monsieur Jean-Baptiste Djebbari, secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique et solidaire.

La filière du tourisme fluvial représente en France :

- 15 millions de jours passagers pour un poids économique global de près d'1,5 milliard d'euros ;
- Il se compose des principaux segments d'activité : promenade simple, promenade avec restauration, croisière avec hébergement, péniche hôtel, navettes, événementiel ;
- La filière fluviale française concerne plus de 10 000 emplois ;
- A Paris, 1 touriste sur 2 fait une croisière sur la Seine.

CONTACT PRESSE :

Mme Vanessa GIRARDEAU

01.42.60.36.64 / vanessa.girardeau@entreprises-fluviales.fr